



Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie

SDES, territoire d'énergie Savoie

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau

73290 La Motte-Servolex

Extrait

du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 11 juin 2024

Objet :

Convention BAOBAP

Délibération n° CS 2-15-2024

Membres :

En exercice : 40

Présents : 26

Représentés : 2

Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 28

Date de la convocation :

4 juin 2024

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat et mise à disposition sur le site du SDES en juin 2024.

Secrétaire de séance élu :

Yves BERTHIER

L'an deux mille vingt quatre

Le 11 juin à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni à la halle Olympique d'Albertville, 15 avenue de Winnenden à Albertville (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Étaient présents : David ATEs, Benoit BADIN, Yves BERTHIER, André BORREL, Jean-Louis BOUGON, Philippe BRANCHE (pouvoir de Jean-Claude SIBUET-BECQUET), Raymond COMBAZ, Georges COMMUNAL, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN, Jean-Pierre FAZZARI, James HALLAY, Chantal MARTIN, François MAUDUIT, Laurent MELMOUX, Bruno MORIN, Jean-Claude RAFFIN (pouvoir de Eric VAILLAUT), Marie-France RANCUREL, Christian RAUCAZ, Rémy SAINT-GERMAIN, Johan SANDRAZ, Raphaël THEVENON, Pierre VALLERIX, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, Marie-Claire BARBIER, Sandrine BERTHET, Luc BERTHOUD, Gabriel BLANC, Roger BLANC-COQUAND, Pierre BRUN, Frédéric BURNIER-FRAMBRET, Guillaume DESRUES, Jean-Marc DRIVET, James DUNAND-SAUTHIER, Yves DURBET, Christian FRISON-ROCHE, Yves GRANGE, Nicolas MERCAT, Gérard MERLIN, Jean-Claude PARAVY, Jean-Claude PERRIER, Armelle PERSON, Christophe PIERRETON, René RUFFIER-LANCHE, Gérard RUFFIER-MONET, Béatrice SANTAIS, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (pouvoir à Philippe BRANCHE), Jean-Louis SILVESTRE, Alain THIEFFENAT, Serge TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT (pouvoir à Jean-Claude RAFFIN), et Guillaume VILLIBORD.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

BAPAURA est un projet européen financé par le programme Horizon 2020 et coordonné par l'ADEME, l'Agence de la transition écologique.

Il vise à démontrer la pertinence d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics pour les petites communes et développer un modèle économique durable, répliquable dans d'autres territoires et régions.

Entre 2021 et 2023 AURA-EE agence régionale, opérateur privilégié de la Région et partenaire de l'ADEME, dédiée aux questions de transition a porté ce projet au niveau régional.

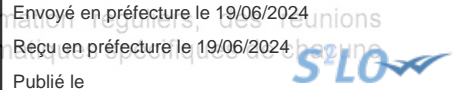
Ce projet qui a réuni 9 structures régionales a permis de faire émerger plus de 100 projets de rénovation des bâtiments et de mettre en place des outils partagés entre les différents partenaires.

Fort de cette expérience et dans la continuité de ce premier programme, AURA-EE anime un nouveau projet appelé BAOBAP. Ce dernier se donne pour objectifs de continuer le travail en Auvergne-Rhône-Alpes en impliquant de nouvelles structures, de l'étendre géographiquement à l'Occitanie, de compléter les thématiques de la boîte à outil et d'instituer une collaboration avec les réseaux nationaux.

Ainsi, la convention annexée au présent rapport a pour objet de fixer la cadre de cette animation régionale.

Au niveau opérationnel le programme propose des webinaires de formation, des ateliers de réflexion, des réunions d'échanges et de travail ainsi qu'un appui permettant de répondre aux problèmes rencontrés par les collectivités des structures partenaires du programme.

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 073-257302232-20240611-2_15_2024-DE



Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de la 6^{ème} vice-Présidente et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ De valider la convention de partenariat dans le cadre du projet européen BAOBAP, relative à l'accompagnement à la rénovation des bâtiments publics en Auvergne Rhône-Alpes ;
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et lui donner délégation pour son exécution.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

*Le secrétaire de séance,
Yves BERTHIER*

Pour extrait conforme,

*Le Président du SDES,
Michel DYEN*

PROJET EUROPÉEN BAOBAP - CONVENTION PARTENARIALE

POUR L'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La présente convention de partenariat à titre gratuit explicite les engagements d'Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE) et des structures d'accompagnement pour **le développement et la mise en œuvre des services d'accompagnement à la rénovation des bâtiments publics de l'élaboration d'une stratégie patrimoniale à l'implication des usagers.**

ARTICLE I – CADRE

Avec le projet européen BAOBAP, l'ADEME, AURA-EE et l'AREC Occitanie apportent un appui aux structures territoriales d'Auvergne-Rhône-Alpes et d'Occitanie pour déployer leurs services d'accompagnement à la rénovation des bâtiments publics.

Ce projet fait suite au projet européen BAPAUURA qui a permis à neuf structures régionales (SDE03, SDED, CCC15, SINGERLY, AGEDEN, ALECO1, SPL ALEC Grande Région Grenobloise, ALTE 69, SPL SARA), de qualifier leur service d'accompagnement avec l'accompagnement de 109 projets. Une boîte à outil commune pour la mise en œuvre pratique des services a été constituée pour permettre la diffusion de l'expérience acquise.

Sur cette base, BAOBAP ambitionne de continuer le travail en Auvergne-Rhône-Alpes en impliquant de nouvelles structures, de l'étendre géographiquement à l'Occitanie, de compléter les thématiques de la boîte à outil et d'instituer une collaboration avec les réseaux nationaux.

ARTICLE 2 : DÉFINITIONS

Service d'accompagnement à la rénovation des bâtiments publics : le service concerne l'appui aux projets de rénovation, du choix des bâtiments à leur vie en œuvre après rénovation. Il ne concerne pas les missions de Conseiller en énergie partagé (suivi des consommations et des productions, contrats d'exploitation, etc.), ni les projets plus larges de réseaux de chaleur bois par exemple.

Structure porteuse : il s'agit d'une structure porteuse de service à une échelle intercommunale avec un service qui dépasse le patrimoine propre de la structure. Il peut s'agir d'EPCI, de syndicats d'énergies, d'ALEC ou d'ALTE, d'agences d'ingénierie territoriale, de SPL, etc.

ARTICLE 3 - Engagements d'AURA-EE

1. Intégrer la structure porteuse dans le « réseau » des structures associées de BAOBAP dans lequel elle pourra bénéficier :

- De cycles de montée en compétence thématiques (montage financier, programmation, commissionnement, etc.) avec trois dimensions :
 - Formations gratuites collectives
 - Ateliers d'échanges entre pairs avec le cas échéant l'intervention d'experts extérieurs
 - Sessions de partage d'expérience pratiques au format « revue de projets »
- D'un accès à l'espace de partage de documents et outils
- Du tableau des projets rempli par l'ensemble des structures porteuses qui apportera des éléments de benchmark

2. Apporter un appui individuel régulier pour :

- Répondre aux problématiques spécifiques de la structure (organisation, financement, etc.) et du territoire (jeu d'acteurs)
- Apporter un appui personnalisé à la montée en compétence (formations interne, accompagnement spécifique sur des projets en cours, etc.)

3. Communiquer, à l'échelle régionale et nationale sur le partenariat et les activités de la structure.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DES STRUCTURES PORTEUSES ET DES CONSEILLERS

1. Participer aux activités de montée en compétence, tant pour progresser dans ses pratiques que pour faire bénéficier les autres de son retour d'expérience ;
2. Mettre en œuvre tout ou partie des « outils » et concepts développés dans BAOBAP ;
3. Remplir le tableau des projets accompagnés afin de contribuer à construire collectivement des éléments de benchmark ;
4. Partager les informations concernant les activités en lien avec le projet BAOBAP pour favoriser les échanges d'expérience et les activités de communication.